

concours

TREMPLIN

2014

Trousse de candidature



Contenu

À propos du concours Tremplin 2014	02
Comment participer au concours Tremplin 2014	03
Foire aux questions	05
Règlement de participation	08
Liste récapitulative d'inscription	14

À PROPOS DU CONCOURS TREMPLIN 2014

Associé à des ateliers de formation, le concours Tremplin est destiné aux cinéastes de la relève des minorités francophones du Canada qui souhaitent réaliser leur première ou seconde œuvre documentaire dans un cadre professionnel. En plus d'être supervisés par des équipes professionnelles à toutes les étapes de la production, les candidats et candidates pourront voir leur film diffusé sur les ondes de Radio-Canada !

Sélection des candidats et candidates et étapes de production

Un premier comité de sélection, composé de professionnels du documentaire et de membres de l'ONF, choisit les **douze meilleures propositions documentaires** (six pour l'Acadie et six pour le centre et l'ouest du Canada). Tous les candidats et candidates sont ensuite informés de la décision du jury par téléphone.

Les finalistes choisis se voient offrir un **contrat de scénarisation** pour l'écriture d'un scénario de court métrage documentaire de 21 à 23 minutes à partir de leur proposition, et sont invités à suivre des **ateliers de formation** de quatre jours à Moncton ou à Toronto.

À la suite de ces ateliers de formation, les candidats font une recherche sur le terrain, à la rencontre de leurs personnages, et **réalisent une première démo vidéo en lien avec leur projet**, qu'ils viendront assembler à Toronto ou à Moncton, avec l'aide d'un monteur professionnel.

Les frais de déplacement et ceux engagés pour l'utilisation du studio de montage et la mise à disposition d'un monteur professionnel pour une journée sont pris en charge par l'ONF.

Après la remise du scénario et de la démo vidéo, **un deuxième jury** se réunit afin de choisir les quatre **lauréats ou lauréates du concours** (deux pour l'Acadie et deux pour le centre et l'ouest du Canada).

Les quatre gagnants ou gagnantes se voient offrir un **contrat de réalisation avec l'ONF** afin de réaliser leur film avec l'aide d'une équipe de production chevronnée.

L'horaire de production s'échelonne sur plusieurs semaines pendant l'été et l'automne 2014 et celui de la post-production, à l'hiver 2014-2015.

Les participants au concours doivent se rendre disponibles pour participer à toutes les étapes du concours, et ce, des ateliers de formation à la production des films.

COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS TREMPLIN 2014

1. Critères d'admissibilité

Pour être admissible au concours Tremplin 2014, la personne doit :

- être francophone;
- être majeure dans sa province de résidence à la date d'inscription du concours;
- être citoyenne canadienne ou résidente permanente du Canada;
- vivre à l'extérieur du Québec;
- ne jamais avoir réalisé de documentaire ou avoir réalisé un seul documentaire dans un contexte professionnel.

2. Procédures pour s'inscrire

Pour pouvoir participer au concours, chaque personne doit remplir et retourner la **fiche d'inscription** ainsi qu'un **dossier complet de participation**.

La date limite d'inscription au concours est le 13 AVRIL 2014, à minuit, mais les candidats et candidates ont jusqu'au 27 AVRIL 2014, à minuit, pour envoyer leur dossier complet de participation.

IMPORTANT : un dossier de participation n'est pas valide sans fiche d'inscription dûment complétée. De même, une inscription seule ne suffit pas pour participer au concours.

Une seule inscription et un seul projet par personne sont acceptés pour toute la durée du concours. Tout dossier incomplet sera refusé.

Le dossier de participation se compose :

- a. D'une lettre de présentation expliquant les motivations et intérêts du participant au concours.
- b. D'un curriculum vitae avec ses coordonnées complètes.
- c. D'un synopsis de 2 à 3 pages expliquant l'idée principale d'un film documentaire de 21 à 23 minutes. Il doit notamment préciser les personnages principaux, et **l'action doit se dérouler dans la province ou le territoire de résidence du candidat ou de la candidate.**
- d. D'une copie d'un film déjà réalisé (facultatif)

Tout le dossier doit être rédigé en **français**. Les films déjà réalisés peuvent être dans une autre langue. (Il est à noter que les copies envoyées ne sont pas retournées.)

Les dossiers de candidature peuvent être envoyés par **courrier** (le cachet de la poste en faisant foi) ou en **version électronique** (en format Word et PDF).

Les exemples de films déjà réalisés, doivent être envoyés sur DVD ou en format QuickTime, ou grâce à un lien vers un site FTP ou vers Dailymotion, YouTube, ou toute autre plateforme de visionnage en ligne.

3. Où envoyer la fiche d'inscription et le dossier de candidature

Les personnes résidant au **Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, sur l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve-et-Labrador**, doivent envoyer leur fiche et leur dossier à l'adresse suivante :

STUDIO DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE – ACADIE–Concours TREMPLIN

Office national du film du Canada

Place Héritage

95, rue Foundry, bureau 100

Moncton, NB E1C 5H7

infofrancophonieacadie@onf.ca

Les personnes résidant en **Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, ou au Yukon** doivent envoyer leur dossier à l'adresse suivante :

STUDIO DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE – Concours TREMPLIN

Office national du film du Canada

150, rue John, 3e étage

Toronto, ON, M5V 3C3

infofrancophonie@onf.ca

La fiche d'inscription doit être envoyée **au plus tard le 13 AVRIL 2014, à minuit.**

Le dossier de candidature complet devra être expédié **au plus tard le 27 AVRIL 2014, à minuit.**

FOIRE AUX QUESTIONS

1) Y a-t-il une limite d'âge pour participer ?

Il n'y a pas de limite d'âge. Le concours est ouvert à toute personne majeure, francophone, de citoyenneté canadienne ou résidente permanente vivant à l'extérieur du Québec.

2) Dois-je déposer mon dossier directement au bureau de l'ONF ou par courriel ?

Les soumissions peuvent être envoyées par la poste (le cachet de la poste en faisant foi), par courriel ou déposées directement à nos bureaux. Pour les personnes se trouvant dans des régions éloignées de nos studios, il est conseillé d'envoyer sa candidature par courriel.

3) Que se passe-t-il si mon dossier est incomplet ?

Les dossiers incomplets ou reçus après le 27 avril 2014, à minuit, ne seront pas admissibles. Par contre, la copie optionnelle du film déjà réalisé peut être envoyée séparément. (Il est à noter que nous ne retournons pas ces copies)

4) Quels sont les critères d'évaluation des soumissions ?

Les projets soumis sont évalués selon leur pertinence, l'originalité du sujet, leur faisabilité sur 21 à 23 minutes et selon l'expérience et la motivation du candidat ou de la candidate.

5) Une formation en tournage, en cinéma ou en télévision est-elle nécessaire ?

Une formation spécialisée n'est pas obligatoire, mais nous favorisons les personnes manifestant un véritable intérêt pour une carrière professionnelle de cinéaste. Ce programme vise à les soutenir dans leur démarche en les aidant à produire leur premier ou deuxième film professionnel.

6) Les étudiants qui poursuivent des études à temps plein ou à temps partiel peuvent-ils soumettre leur candidature ?

Les étudiants qui poursuivent des études à temps plein ou à temps partiel peuvent participer au concours, mais ils doivent se rendre disponibles pour la totalité des ateliers de formation, le tournage et la postproduction de leur film, ce qui représente plusieurs semaines.

7) La copie d'un film déjà réalisé jointe à mon dossier de participation, doit-elle être entièrement en français ?

La copie d'un film déjà réalisé peut être dans une autre langue. Toutefois, nous conseillons d'envoyer les films seulement s'il s'agit de documentaires, de films expérimentaux ou de fictions. Il est à noter que nous ne retournons pas les copies.

8) Le documentaire à réaliser doit-il être entièrement en français ? Peut-on avoir des sujets d'une autre langue ?

Le programme Tremplin s'adresse à des francophones. Par conséquent, le film doit être principalement en français et les personnages centraux doivent s'exprimer en français. En revanche, certains échanges peuvent être dans d'autres langues, à l'occasion.

9) Cherchez-vous des thèmes ou des sujets particuliers ?

Il n'y a pas de thèmes particuliers demandés, mais, à titre indicatif, les grands axes thématiques de l'ONF pour 2013-2014 sont :

- la santé mentale;
- la migration des populations;
- la quête de sens;
- l'identité.

Le sujet doit pouvoir être traité en 21 à 23 minutes et faire preuve d'originalité autant dans le contenu que dans le traitement. Le mieux est d'aller voir les précédents films Tremplin sur www.onf.ca pour avoir une idée des sujets déjà abordés.

10) Peut-on avoir des sujets québécois ?

Certains événements peuvent se dérouler au Québec, mais le sujet principal du film doit concerner les francophones des communautés hors Québec.

11) Notre documentaire peut-il incorporer de l'animation ou des éléments d'archives ?

C'est une possibilité si cela est pertinent avec le propos et si cet apport reste secondaire par rapport à l'ensemble du film. En revanche, nous n'acceptons pas de fiction.

12) Y a-t-il une possibilité de tourner à l'extérieur du Canada ?

Nous ne faisons pas de tournage à l'étranger dans le cadre de ce programme. En revanche, les tournages peuvent avoir lieu n'importe où dans la province ou le territoire de résidence du lauréat ou de la lauréate.

13) À quelle période de l'année prévoyez-vous de planifier le tournage ?

La planification du tournage se fait en accord avec le lauréat ou la lauréate et le producteur ou la productrice, selon le sujet du film.

14) Doit-on tourner notre film à un seul endroit ou peut-on le faire dans plusieurs villes ?

La durée du tournage est d'environ quatre jours, lesquels peuvent être étalés dans le temps et sur le territoire du candidat ou de la candidate.

15) Puis-je être le réalisateur et le monteur de mon film ?

Non. Afin de profiter de toute l'expertise des spécialistes qui les encadreront, nous demandons aux cinéastes de ne pas faire leur propre montage.

16) Qui détient les droits de diffusion et de distribution des films produits ?

Étant donné que l'ONF prend en charge la totalité de la production du film, il est détenteur de tous les droits du film, incluant sa distribution.

17) Les documentaires pourraient-ils être diffusés sur d'autres réseaux que celui de Radio-Canada ?

La Société Radio-Canada est partenaire du concours et diffusera les films gagnants sur ses ondes. Ils sont également présentés à des festivals, sur le marché institutionnel ainsi que sur les plateformes numériques ONF.

18) Peut-on être deux cinéastes sur un même projet ?

Non. Il ne doit y avoir qu'un réalisateur ou une réalisatrice par projet.

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. Règlement obligatoire

Sous réserve des lois applicables, ce règlement régit tous les aspects du concours Tremplin, et lie tous les participants.

2. Objectif du concours

Le concours Tremplin s'adresse aux **cinéastes francophones émergents résidant en dehors du Québec** qui souhaitent produire leur première ou deuxième œuvre documentaire.

3. Inscription et durée du concours

L'inscription au concours Tremplin débute le 12 MARS 2014 et se termine le 13 AVRIL 2014, à minuit. La période de remise des dossiers de candidature débute le 12 MARS 2014 et se termine le 27 AVRIL 2014, à minuit.

4. Admissibilité

Pour être admissible au concours Tremplin, la personne doit :

- être **francophone**;
- avoir **18 ans** à la date d'inscription du concours pour les personnes résidant en Alberta, au Manitoba, en Ontario, à l'Île-du-Prince Édouard et en Saskatchewan ou **19 ans** pour les personnes résidant en Colombie Britannique, au Nouveau Brunswick, à Terre Neuve, en Nouvelle Écosse, dans les Territoires du Nord Ouest, au Nunavut et au Yukon;
- être **citoyenne canadienne** ou **résidente permanente du Canada**;
- **vivre à l'extérieur du Québec**;
- **ne jamais avoir réalisé de documentaire** ou **avoir réalisé un seul documentaire** dans un contexte professionnel.

Des preuves d'âge, de statut (citoyen canadien ou résident) et d'adresse seront demandées aux finalistes.

Les employés de la Société Radio-Canada ou de l'Office national du film du Canada, leurs représentants, les membres de leur famille immédiate et les personnes avec qui ils demeurent, les membres de la famille immédiate des membres du jury ainsi que les commanditaires du concours ne sont pas admissibles.

En s'inscrivant, les candidats et candidates s'engagent à se rendre disponibles pour participer à toutes les étapes du concours : aux ateliers de formation, à la réalisation d'une démo vidéo ainsi qu'à toutes les étapes de production des films lauréats.

Le refus de participer aux ateliers de formation, à la réalisation de la démo ou à la production du film disqualifie le candidat ou la candidate.

Chaque candidat ou chaque candidate déclare et garantit que le contenu de sa proposition de projet est original et n'enfreint aucun droit de tiers que ce soit, y compris sans limitation, les droits de propriété intellectuelle, le droit à la vie privée, le droit à l'image et le droit à la réputation.

5. Comment participer au concours Tremplin

Pour participer au concours Tremplin, il y a deux étapes obligatoires. La personne doit :

- **S'inscrire au concours** en remplissant et en retournant le formulaire mis en ligne à l'adresse : **www.onf.ca/tremplin**

Un courriel de confirmation sera envoyé à chaque candidat et candidate.

- **Envoyer son dossier** de candidature en français comprenant :
 - Une lettre de présentation expliquant ses motivations et intérêts pour participer au concours.
 - Un curriculum vitae avec ses coordonnées complètes
 - Un synopsis de 2 à 3 pages expliquant l'idée principale d'un documentaire d'environ 21 à 23 minutes dont l'action principale se déroule dans la province ou le territoire de résidence du candidat ou de la candidate.
 - Une copie d'un film déjà réalisé (facultatif).

Les dossiers de participation peuvent être envoyés par la poste (le cachet de la poste en faisant foi) ou déposés en personne aux bureaux de l'ONF de Toronto ou de Moncton, ou envoyés en version électronique (seuls sont acceptés les fichiers Word et PDF, et, pour les exemples de films déjà réalisés, en format QuickTime ou un lien vers un site FTP ou vers Dailymotion, YouTube, etc.)

Les personnes résidant au **Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve-et-Labrador**, doivent envoyer leur dossier à l'adresse suivante :

STUDIO DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE – ACADIE – Concours TREMPLIN

Office national du film du Canada

Place Héritage

95, rue Foundry, bureau 100

Moncton, NB E1C 5H7

infofrancophonieacadie@onf.ca

Les personnes résidant en **Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, ou au Yukon** doivent envoyer leur dossier à l'adresse suivante :

STUDIO DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE – Concours TREMPLIN

Office national du film du Canada

150, rue John, 3e étage

Toronto, ON, M5V 3C3

infofrancophonie@onf.ca

Une seule inscription et un seul projet par personne sont acceptés pour toute la durée du concours. Tout dossier incomplet sera refusé. Les copies de films déjà réalisés ne sont pas retournées.

Les projets soumis doivent être des films de type documentaire d'environ 21 à 23 minutes, dont les sujets principaux sont francophones et dont l'action principale se déroule dans la province ou le territoire de résidence du candidat ou de la candidate.

Tout renseignement fourni pour le concours par un participant sert uniquement aux fins du concours.

6. Prix à gagner

Quatre (4) personnes se verront offrir un **contrat de réalisation** avec l'ONF pour réaliser leur film. Les films produits seront diffusés sur **les ondes de Radio-Canada**.

7. Nominations des lauréats et lauréates

Un premier jury se réunira le 13 MAI 2014 afin de sélectionner **douze finalistes** (six pour l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut ainsi que le Yukon, et six pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador) qui participeront aux **ateliers de formation** qui auront lieu les 28-29-30-31 MAI 2014 à Toronto et à Moncton.

Toutes les coordonnées inexploitables d'un finaliste (coordonnées incomplètes, erronées ou adresse qui se révèle fausse après vérification) ne seront pas prises en compte. Le ou la finaliste perdra le bénéfice de sa participation aux ateliers de formation et du contrat de scénarisation. En outre, l'ONF ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de joindre le ou la finaliste.

Un **deuxième jury** se réunira le 28 JUILLET 2014 afin de sélectionner, parmi les douzes finalistes, les quatre (4) lauréats ou lauréates (deux pour l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut ainsi que le Yukon, et deux pour le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador) qui pourront réaliser leur film avec l'Office national du film.

Les lauréats et lauréates seront informés par téléphone au cours de la semaine suivant la nomination par le jury.

Les dates des jurys peuvent être modifiables sans préavis.

Le jury se réserve le droit de sélectionner moins de finalistes et de lauréats si la qualité des dossiers et des scénarios est jugée insuffisante.

8. Déroulement des ateliers de formation et de la production

Les finalistes retenus s'engagent à participer aux ateliers de formation, à réaliser une démo d'un maximum de 5 minutes et à participer à toutes les étapes de production de leur film.

a. Les ateliers de formation

Les ateliers de formation auront lieu dans les locaux de l'ONF, les **28-29-30-31 MAI**, à Toronto pour les candidats qui résident en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, en Saskatchewan, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, ou au Yukon et à **Moncton** pour ceux qui résident au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve-et-Labrador.

Les ateliers de formations durent **quatre jours**.

À la suite des ateliers de formation, les candidats auront entre sept et huit semaines pour remettre un **scénario** de leur projet. La rédaction des scénarios sera accompagnée de l'assistance des producteurs de l'ONF et d'un conseiller ou d'une conseillère en scénarisation.

La remise du scénario final est obligatoire pour faire partie de la deuxième sélection.

Les frais de déplacement et de séjour des douze finalistes pour participer aux ateliers sont pris en charge par l'Office national du film du Canada selon les règles du Conseil du Trésor.

Les dates des ateliers peuvent être modifiées sans préavis. L'ONF s'engage alors à proposer de nouvelles dates favorables à tous les candidats sélectionnés.

b. Recherche sur le terrain et démo

À la suite des ateliers de formation, les candidats sont envoyés sur le terrain entre le **9 et le 22 juin 2014** afin d'aller à la rencontre de leurs personnages et de réaliser une première démo vidéo de leur projet.

Les frais de déplacement et de séjour des douze finalistes pour la recherche sur le terrain sont pris en charge par l'Office national du film du Canada pour **un maximum de cinq jours** (deux jours de voyage et trois jours de recherche sur le terrain) selon les règles du Conseil du Trésor.

Les candidats reviendront à Toronto ou à Moncton **entre le 16 et le 27 juin 2014** pour un jour de montage avec un professionnel.

Les frais de déplacement et de séjour des douze finalistes pour participer au montage de leur démo sont pris en charge par l'Office national du film du Canada selon les règles du Conseil du Trésor.

La remise de la démo est obligatoire pour faire partie de la deuxième sélection.

c. Production des films

La durée et les dates exactes de production sont déterminées selon les besoins de chaque film et les disponibilités des lauréats ou lauréates, en accord avec les producteurs de l'ONF.

La durée des tournages est d'environ **quatre jours**.

La durée de la postproduction est d'environ **deux mois**.

9. Remise des prix

Les noms des quatre personnes gagnantes seront annoncés sur le site www.onf.ca et dans la presse au cours de la semaine du 4 août 2014.

10. Acceptation des prix

Le prix doit être accepté tel quel et ne peut être transféré, remplacé par un autre prix ni échangé en tout ou en partie contre de l'argent.

11. Autorisation

Par sa participation au concours, le candidat ou la candidate autorise, si requis, les organisateurs à utiliser son nom, sa ville de résidence, l'âge ou sa photographie à des fins publicitaires, et ce, sans compensation. De plus, chaque personne inscrite autorise, par sa participation, tout acte prévu par ce règlement.

LISTE RÉCAPITULATIVE D'INSCRIPTION

- Fiche d'inscription
- Dossier de participation :
 - Une lettre de présentation expliquant ses motivations et intérêts pour participer au concours.
 - Un curriculum vitae avec ses coordonnées complètes.
 - Un synopsis de 2 à 3 pages expliquant l'idée principale d'un documentaire d'environ 21 à 23 minutes.
 - Une copie d'un film déjà réalisé (facultatif).